

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

**Procès-verbal** de la session spéciale du conseil municipal, tenue le 21 octobre 2019 à 19h30 à la salle du conseil située au 309, 4<sup>e</sup> Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

**Sont présents** : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Christian Nadeau, Gaston Lessard et Rémi Fontaine, formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

**Est également présente** : Madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE** : Monsieur le maire constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-10-29: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

À l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Adoption de l'ordre du jour
- 3 : Acceptation du décompte numéro 3 pour les travaux du Rang 3
- 4 : Acceptation provisoire des travaux du Rang 3
- 5 : Approbation des travaux de drainage et d'aménagement du terrain de balles
- 6 : Engagement d'un employé municipal
- 7 : Révision des conditions de travail de l'adjointe à la direction
- 8 : Modification de desserte d'eau
- 9 : Période de questions
- 10 : Levée de la séance

**2019-10-30 : ACCEPTATION DU DÉCOMPTÉ NUMÉRO 3 POUR LES TRAVAUX DU RANG 3**

Considérant la demande de paiement numéro 3 au montant de 18 425.71\$ présentée par les Excavations Martin Mercier inc pour la réfection du 3<sup>ème</sup> Rang;

Considérant la recommandation de WSP du 16 août 2019 et les ententes de travaux ultérieurs prises avec l'entrepreneur;

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'autoriser le paiement de 18 425.71\$ à faire aux Excavations Martin Mercier inc pour les travaux de réfection du 3<sup>ème</sup> Rang aux conditions incluses à la recommandation de paiement de WSP.

À l'unanimité.

**2019-10-31 : ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DU RANG 3**

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu :

-Que l'acceptation provisoire des travaux de réfection du 3<sup>ème</sup> Rang Ouest soit approuvée par la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy en date du 21 octobre 2019;

-Qu'une somme de 30 424.18\$ soit versée aux Excavations Martin Mercier Inc représentant la demie de la retenue contractuelle;

-Que monsieur Alain Talbot, maire et la directrice générale, Claudette Aubé, soient autorisés à signer, pour la Municipalité, le certificat de réception provisoire des ouvrages.

À l'unanimité.

**2019-10-32 : APPROBATION DES TRAVAUX DE DRAINAGE ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BALLES**

Considérant le croquis, la description et l'offre de prix présentés pour les travaux de drainage et d'amélioration du terrain de balles;

Considérant que ces travaux seront réalisés dans le cadre du Pacte rural;

Considérant qu'il serait optimal de réaliser ces travaux dès cet automne;

Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'autoriser les travaux décrits à être réalisés par les Excavations Stéphan Rodrigue à l'intérieur d'un budget 12 320\$ (taxes en sus) au cours des prochaines semaines.

À l'unanimité.

#### **2019-10-33 : ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'engager monsieur Éric Blanchette au poste temporaire d'employé municipal au taux horaire de 15.00\$ et suivant un horaire variable.  
À l'unanimité.

#### **2019-10-34 : RÉVISION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'ADJOINTE À LA DIRECTION**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu de d'ajuster le salaire de madame Nancy Bertrand au taux horaire de 18.00\$ à compter des présentes avec un horaire pouvant se répartir sur quatre jours par semaine au besoin.  
À l'unanimité.

**8 :** Modification de desserte d'eau  
Dossier en suivi avec l'intervention d'un plombier.

#### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **2019-10-35 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu que la présente séance soit levée à 20h00.  
À l'unanimité.



Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 4 novembre 2019